

Renseignements et conditions de location – Emplacements nus et mobil homes

Horaires d'ouverture du bureau des réservations :

Janvier à mars : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (fermé le vendredi après-midi).

Horaires de l'accueil:

Avril à juin et septembre : tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Juillet et août : du lundi au vendredi de 9h00 à 14h00 et de 14h00 à 20h00. Samedi et dimanche de 9h00 à 20h00.

L'entrée du camping étant équipée d'une barrière magnétique, un badge vous sera délivré à votre arrivée moyennant **une caution de 16,00 €**. En cas de perte, vol ou détérioration de ce badge, la caution reste acquise au camping. Les barrières sont fermées entre 23h30 et 6h00.

Réservation : Pour réserver il suffit de nous retourner le contrat de réservation complété et signé avec **un acompte de 25%** du montant total de votre séjour (le signataire doit être majeur et responsable du matériel qui lui sera confié). C'est également possible de réserver directement sur notre site internet. A la réception de votre réservation, nous vous retournerons une confirmation.

Camping / emplacements : Vous pouvez disposer de votre emplacement à partir de 14h00 et celui-ci doit être libéré au plus tard à 11h30 le jour de votre départ. **Le solde de votre séjour est à régler au plus tard la veille de votre départ**, seront facturées les dates indiquées sur le contrat. Les emplacements sont limités à 1 véhicule. Emplacement ombragé, semi-ombragé ou ensoleillé de 100m² environ avec électricité (10A). Par précaution, prévoir une rallonge électrique (50 mètres maximum) et d'une prise européenne.

Mobil homes : La remise des clés de votre mobil home se fait entre 17h00 et 20h00, prière de nous téléphoner en cas d'arrivée tardive. **En hors saison, merci de nous préciser votre heure d'arrivée.** Le mobil home doit être libéré entre 8h00 et 10h00 le jour de votre départ. Le solde de la location est à régler 30 jours avant la date d'arrivée. **Une caution de 200 €** pour le mobil home et de **100 €** pour le ménage vous sera demandée à votre arrivée et restituée après vérification de l'état du mobil home le jour de votre départ. Il est possible de partir plus tôt, dans ce cas les cautions vous seront restituées par courrier. Le nettoyage du mobil home à la fin du séjour est à la charge du locataire, faute de quoi la caution de 100 € sera retenue. Vous avez la possibilité de réserver un **forfait ménage à 80,00 €** à la réception jusqu'à la veille de votre départ. Cependant, vous devez laver, sécher et ranger la vaisselle, sortir les poubelles, vider le réfrigérateur et congélateur.

A savoir :

- La décision de l'acceptation de la location dépend uniquement du camping
- Les personnes occupant l'emplacement/le mobil home sont celles indiquées sur le contrat de réservation. Seul le contrat rempli avec précision est considéré valable, car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la location. Tout contrat de réservation incomplet ne sera pris en compte.
- Les préférences formulées lors de la réservation seront satisfaites dans la mesure des disponibilités.
- Les options sur un mobil home ou un emplacement seront maintenues **7 jours maximum**.
- Si le nombre de personnes est différent à votre arrivée que celui initialement prévu sur le contrat de réservation, la correction de tarif éventuelle sera faite immédiatement avec l'accord de la direction.
- **Les périodes de séjour mentionnées sur le contrat restent dues en totalité, même en cas de départ prématuré.**
- Tout acompte de location non conforme et non régularisé dans son montant et dans les délais entraînera annulation.
- En cas de retard dans l'occupation de votre emplacement ou location, la réservation sera maintenue jusqu'au lendemain 12h00 de la date d'arrivée prévue. Passé ce délai et en l'absence de courrier ou email, la réservation sera annulée, sans aucun remboursement.

L'espace piscine : Piscine chauffée, ouverte d'avril à septembre, tous les jours de 10h00 à 20h00. **Accès exclusivement aux clients séjournant au camping.** En juillet/août, un bracelet d'accès vous sera délivré à votre arrivée. **Slip de bain obligatoire à la piscine**, shorts ou bermudas strictement interdits. Les enfants en dessous de 8 ans doivent en permanence être accompagnés d'un adulte dans l'enceinte de toutes les installations collectives (piscine, sanitaires...).

Assurance Annulation – Interruption : Nous vous recommandons fortement de souscrire l'assurance pour bénéficier du remboursement des frais de séjour (selon les conditions générales de l'Assurance, voir notre site internet).

- En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du camping ne saurait être engagée. **De ce fait, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.**
- La prime d'assurance doit être payée intégralement à la réservation du séjour et est non remboursable.
- L'assurance annulation et interruption rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré (hors frais de dossier, taxes de séjour et éco-participation).
- En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie sous 5 jours.
- Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultables en ligne sur notre site internet ou sur www.campez-couvert.com.

Information importante : Attention, par mesure de sécurité, tous feux ouverts (bois, charbon, barbecue...) sont strictement interdits par arrêté préfectoral N° 2013-073-0002 du 14 mars 2013. La société gestionnaire du camping décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels qui interviendraient au cours du séjour. Les animaux sont admis en laisse sur le camping, en aucun cas dans les mobil homes, dans les sanitaires, les aires de jeux et autour de la piscine. Le tatouage et carnet de vaccination sont obligatoires.

Taxes de séjour : 0,61 € par nuit par personne à partir de 18 ans.

Eco-participation : 0,15 € par nuit par personne. Notre établissement étant soumis à des taxes de prélèvement de ressources naturelles (eaux propres) et des retraits de déchets (eaux usées, ordures ménagères, encombrants recyclables), l'éco-participation est une répercussion budgétaire à valeur de compensation et de sensibilisation.

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping et de respecter les consignes de sécurité affichées dans le camping.